



Contrat de mariage

Par Elisa10

Bonjour

Ma niece a 6 enfants et doit se marier prochainement. Ils ont pratiquement termine de payer leur maison. Elle a une belle mère très dépensière. Une clerc de notaire lui a dit qu elle devait faire un contrat de mariage. Quel type de contrat doit elle faire? Et que vient faire la belle mère dans ce contrat. Je ne comprends pas. Merci pour votre réponse.

Par Isadore

Bonjour,

Et bien elle doit se renseigner auprès d'un notaire ou du clerc de notaire.

Je suppose que le but du conseil est de protéger ses biens et revenus personnels, s'il s'avère nécessaire de renflouer la future belle-maman, surtout si votre futur neveu par alliance laisse sa mère.

Sans contrat de mariage, les revenus même issus des biens propres sont communs, ce qui veut dire que l'époux aura le droit d'en user y compris au profit de sa mère.

Par isernon

bonjour,

selon l'article 206 du code civil, l'obligation alimentaire s'applique également au beau-père et à la belle-mère.

peu importe le régime matrimonial.

salutations

Par CToad

Bonjour

citation

selon l'article 206 du code civil, l'obligation alimentaire s'applique également au beau-père et à la belle-mère.

Seulement s'il y a des enfants, non ?

Par isernon

article 206 du code civil :

Les gendres et belles-filles doivent également, et dans les mêmes circonstances, des aliments à leur beau-père et belle-mère, mais cette obligation cesse lorsque celui des époux qui produisait l'affinité et les enfants issus de son union avec l'autre époux sont décédés.